



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Sains du Nord sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle BLANDO

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT a donné procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante

Commune de Doullers : Freddy THERY a donné procuration à Cyril BETH, conseiller suppléant

Commune d'Eccles : Didier LEMAIRE a donné procuration Orféo RIGONI

Commune d'Etroeungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à Vincent COURET
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Florian LIENARD
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES a donné procuration à Patrick DEHEN
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Christophe LIESSE, conseiller suppléant
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Philippe HANOT

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes sur Helpe : Jacky ROUSSELLE
Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Objet de la délibération : PLUi – Demande de DGD

Numéro de la délibération : DC_2022_080

Pièces jointes : *(Néant)*.

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), et notamment la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », « Plan local de l'habitat » ;

Considérant la délibération en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal au niveau du territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, intégrant notamment un plan local de l'habitat,

Considérant la délibération n° DC_2021_067 du 25 novembre 2021 portant arrêt du projet de PLUi-H et bilan de concertation avec les habitants,

Considérant la délibération n° DC_2022_044 du 12 mai 2022 portant retrait de la délibération n°DC_2021_067,

Le président rappelle que la Dotation Globale de Décentralisation permet d'apporter un concours de l'Etat au titre de l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme. Celui-ci représente environ 40% des dépenses éligibles et fait l'objet d'une attribution unique. Suite à une erreur matérielle lors de la première demande en 2017 accordant une aide de 34 200 €, une demande complémentaire a pu être formulée en 2019, octroyant à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois une subvention complémentaire de 131 890 €.

L'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal a fait l'objet de conventions de partenariat, engagées en décembre 2016 respectivement avec l'Agence D'Urbanisme de la Sambre (ADUS) et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SM PNRa). Celles-ci ont évolué par voie d'avenants, signés en février 2020, décembre 2020 et juin 2021.

Par ailleurs, le cabinet VERDI s'est vu confié, selon les règles de la Commande Publique, la définition et rédaction du règlement écrit d'urbanisme.

L'ensemble de ces prestations de services ont bénéficié d'une subvention de la DGD à hauteur de 166 090 €.

Considérant le retrait de l'arrêt du projet de PLUi formulé par le Conseil Communautaire par délibération (DC 2022043) en date du 12 mai 2022, la procédure de PLUi nécessite un nouvel arrêt de projet, introduisant des missions complémentaires (ajustement du projet initial jusqu'à sa finalisation et son approbation), générant un surcoût d'honoraires. Dans cet objectif, celles-ci seront contractualisées de la manière suivante :

- Nouvelle convention au titre de l'année 2022 avec l'ADUS (articulation avec le programme PVD), pour un montant de 40 000 € TTC ;
- Avenant n°3 à la convention partenariale signée avec le Syndicat Mixte du PNR, pour un montant de 11 000 € TTC ;
- Avenant n°1 au marché engagé en octobre 2020 avec le Bureau d'Etudes VERDI d'un montant de 10 170€ TTC ;

Soit un coût supplémentaire de 61 170 €

Considérant la définition d'un nouveau projet de PLUi, il est proposé de solliciter une nouvelle attribution de la DGD à hauteur de 40% - soit 24 468 €.

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- autoriser le président à solliciter la Dotation Globale de Décentralisation au titre des missions complémentaires nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, menées par l'ADUS, le SM du PNRa et le cabinet VERDI à hauteur de 24 468 €, correspondant à 40% du montant total des prestations s'élevant à 61 170 € ;
- autoriser le président à signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente décision.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

DECIDE d'

- autoriser le président à solliciter la Dotation Globale de Décentralisation au titre des missions complémentaires nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, menées par l'ADUS, le SM du PNRa et le cabinet VERDI à hauteur de 24 468 €, correspondant à 40% du montant total des prestations s'élevant à 61 170 € ;
- autoriser le président à signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Publié sur le site Internet le 11/10/2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu le 11/10/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20220928-DC_2022_080-DE